



« Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires »
Article 18 de la déclaration des Droits de l'Homme, proposé par Robespierre

EDITORIAL

Dans le cadre du trentenaire de l'ARBR, les Amis de Robespierre organisent un colloque sur une question fondamentale : **quelles sont les liens entre la révolution et la république, avant la proclamation de la République ?** Cette question a fait débat lors de la première étape révolutionnaire (1788-1792).

La peur d'aller trop loin dans la contestation motive bien des députés après la rupture de l'année 1789. Globalement deux « forces politiques » sont en place : la première dominante désire une Constitution stable, un régime pacifié autour d'une Monarchie constitutionnelle, la seconde s'interroge sur le devenir de la Révolution et sa poursuite, qui pourrait voir émerger un autre régime de liberté et d'égalité dont le nom n'ose être prononcé encore.

Mais quelle République ? Démocratique et sociale, ou conservatrice des acquis de 1789 ?

Une période clé de la Révolution semble se dégager et sera particulièrement visitée par nos intervenants au colloque : les années 1788-1792 et peut-être plus particulièrement par certains, le printemps et l'été 1791.

A l'ombre des grandes heures de la Révolution Française, cette phase plus méconnue, qui débouche sur l'instauration d'une monarchie parlementaire, n'en est pas moins cruciale pour l'histoire de la pensée politique, c'est une des raisons du choix chronologique de notre colloque.

En effet, elle engage le premier grand débat (printemps/été 1791) sur la nécessité éventuelle de clore le mouvement contestataire pour laisser place à un régime pacifié et stabilisé. Deux camps se dessinent : ceux qui pensent que la Révolution est finie et ceux qui voient un danger dans l'interruption trop précoce de la procédure de changement de régime. Non seulement, parce qu'ils souhaitent l'établissement d'une République, mais aussi parce qu'ils n'envisagent pas la Liberté sans la préservation de l'espace contestataire des débuts de la Révolution.

Les uns ont peur d'aller trop loin (Barnave : « *Allons-nous terminer la Révolution, allons-nous la recommencer ?* »). Les autres désirent un régime républicain dont la Constitution ne serait pas sclérosée et transformée en une tradition pétrifiée. Une Constitution moderne doit demeurer perfectible, malléable et remplaçable.

L'objectif est qu'aucun citoyen ne vive sous une Constitution qu'il n'aurait pas approuvée et qu'une procédure de révision ou de refondation puisse être mise en oeuvre si la situation l'exige. Ne faut-il pas prévenir la révolte violente en

En page centrale : inscription au colloque des
3R : Révolution, République, Robespierre

Dans ce numéro

Numéro spécial des *Dossiers de l'Incorruptible*
Révolution et République :

- Page 2 : les élections de la Convention
- Page 3 : prémices d'une pensée républicaine chez Robespierre
- Page 4 : Saint-Just et la République
- Page 5 : l'exemple du département du Cantal
La commémoration des 9 et 10 thermidor
- Page 6 : *Eclairages* : les symboles républicains
Publications
- Page 7 : *Livres et débats* : quand les enfants expérimentent la république
- Page 8 : *la vie de l'ARBR* : 30 ans déjà, témoignages

offrant aux citoyens une forme d'action légale ?
(Condorcet et Sieyès le pensent)

La position visant à institutionnaliser le droit de résistance, Robespierre est contre car il considère en avril 1793 devant les membres du club des Jacobins : « Assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression, est le dernier raffinement de la tyrannie ». Pour lui, les modalités du droit d'insurrection ne sauraient être enfermées dans le cadre d'une législation. Si le peuple veut abolir une Constitution, il n'a pas à se soumettre à une procédure prédéfinie (cf exergue ci-dessus) Pour Marat, le salut du peuple n'est possible que si le processus contestataire ne s'interrompt jamais.

C'est pourquoi, nous nous interrogerons sur les signes républicains avant la République et le possible mariage de l'esprit de la Révolution avec l'esprit Républicain. Les deux ne se confondent-ils pas ?

La République est fille de la Révolution. C'est pourquoi sous des approches diverses nos intervenants éclaireront un sujet qui reste d'actualité.

Je termine cette remarque par une réflexion générale : la Révolution n'est certainement pas terminée car la république avant la République n'a pas résolu toutes ses contradictions et espérances. En effet, la république d'avant (et d'après) la République est multiple et se confond avec la Liberté, l'Égalité et la Démocratie, que le peuple demande concrètement sans le dire explicitement.

Bernard Vandeplass

LES DOSSIERS DE L'INCORRUPTIBLE

Révolution et République

1792 : les élections de la Convention, naissance du suffrage universel pour la première république

Robespierre s'est battu à la Constituante contre la mise en place du suffrage censitaire qui permettait aux classes possédantes de conserver le pouvoir politique en éliminant la participation du peuple. En 1791, dans un discours contre le marc d'argent, Robespierre affirmait : « *La nation est-elle souveraine, quand le plus grand nombre des individus qui la composent est dépouillé des droits politiques qui constituent la souveraineté? Non. [...] Et quelle aristocratie! La plus insupportable de toutes, celle des riches!* » (1)

L'insurrection des sans-culottes le 10 août 1792 qui met à bas la monarchie en s'emparant des Tuileries est l'événement fondateur de la 1^{ère} République et du suffrage universel. (2)

La Législative finissante décide l'élection d'une Convention, assemblée qui confirmera la déchéance du Roi, et établira la fondation d'un nouveau régime ainsi qu'une nouvelle Constitution.

Élire les futurs députés de la Convention dont la première séance est fixée au 20 septembre 1792 devient donc la priorité. Le suffrage universel est, pour la première fois instaurée. Les décrets des 11 et 12 août 1792 définissent les règles et le corps électoral. « *La distinction des Français entre citoyens actifs et non-actifs sera supprimée, et pour y être admis, il suffira d'être Français, âgé de vingt et un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu et du produit de son travail, et n'étant pas en état de domesticité.* » (3) Le mode de scrutin est toutefois assez complexe, à deux degrés. Des assemblées primaires se tiennent dans les chefs-lieux de cantons le dimanche 26 août 1792 afin d'élire des électeurs qui voteront ensuite pour nommer les députés du département à la Convention.

Ainsi, dans le Pas-de-Calais, les assemblées primaires se tiennent dans les districts d'Arras, Bapaume, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Montreuil, Saint-Pol et Saint-Omer. Jean-Pierre Jessenne observe, à partir du district de Saint-pol que le poids politique des urbains et des artisans se renforce aux dépens des campagnes et du pouvoir érodé de la « *fermocratie* » (4) avec un renouvellement important des individus.

Du 2 au 10 septembre 1792, se déroule l'élection des députés du Pas-de-Calais à la Convention dans l'église de Calais. Trois sont élus dès le premier tour de scrutin, Robespierre le premier par 412 voix sur 721 votants. « *Ce citoyen incorruptible auquel tous les départements se disputeront la gloire de rendre hommage.* » (5) Carnot et Duquesnoy suivent. Huit autres députés sont ensuite élus après plusieurs tours de scrutin: Lebas, Paine, Personne, Guffroy, Enlart, Bollet, Magniez et Daunou. Cinq suppléants sont également désignés, les quatre premiers siégeront à un moment donné à la Convention comme remplaçants de titulaires: Varlet, Lebon, Du Broeucq, Garnier et Grenier de Violaines.

Robespierre déclinera son élection dans le Pas-de-Calais, ayant opté pour Paris où il est élu premier député avec 338 voix sur 525 votants. Les chefs de la Montagne sont ensuite élus eux aussi députés de Paris: Danton, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Marat, Augustin Robespierre, David notamment. Les

Girondins se font élire en Province.

Les historiens ont souvent insisté sur les limites de cette première élection au suffrage universel: un corps électoral qui reste inaccessible aux femmes, aux domestiques et aux chômeurs. L'abstention frise les 90 % des inscrits, particulièrement élevé dans les campagnes. Selon Michel Vovelle la faute incombe à un scrutin compliqué qui implique « *une longueur et des opérations étalées sur plusieurs jours.* » (6) De plus, la situation du pays, en guerre, est explosive. L'ennemi autrichien et prussien envahit la France et s'est emparé de Verdun le 2 septembre, Roubaix le 5. A Paris l'affolement provoque les massacres de septembre. Bien difficile dans ces circonstances de faire campagne et de motiver les futurs électeurs. Marc Bouloiseau insiste sur le manque de préparation de ces nouveaux électeurs populaires toujours précédemment tenus à l'écart de la vie politique. « *Trois à quatre millions de passifs acquéraient une citoyenneté à laquelle ils ne semblaient pas préparés.* » (7) On estime donc à seulement 700 000 les électeurs des assemblées primaires sur un corps électoral de 7 millions d'inscrits. Les 749 députés élus à la Convention sont donc tout naturellement issus de la bourgeoisie. Ils se diviseront pourtant entre Montagnards et Girondins.

Deux premiers ouvriers sont cependant élus députés. Ce sont Jean-Baptiste Armonville (1756-1808), dans la Marne, ouvrier cardeur de laine et Noël Pointe (1755-1825), dans le Rhône-et-Loire, ouvrier armurier.

L'élection d'une assemblée révolutionnaire au suffrage universel doit être considérée comme historique et annonciatrice de toutes les avancées citoyennes, démocratiques et politiques des siècles suivants. Elle est fondatrice de la démocratie moderne inspirée des thèses et des luttes de Rousseau, de Robespierre, des philosophes des Lumières et des révolutionnaires.

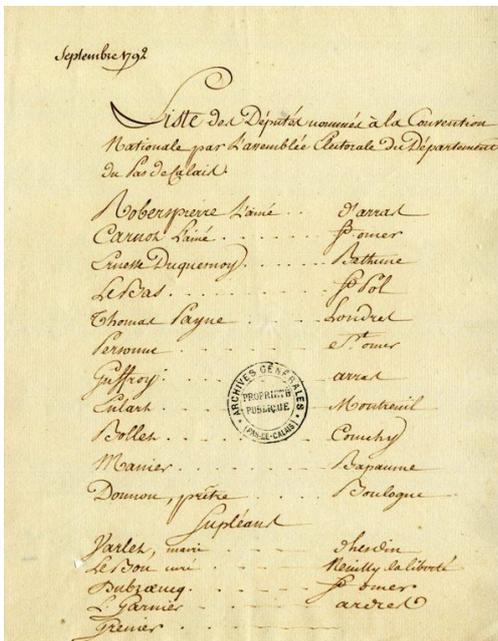
Les 20 et 21 septembre 1792, lors de ses premières séances, la Convention votera l'abolition de la royauté et l'instauration de l'an I de la République, une et indivisible, notamment par les interventions décisives de Collot-

d'Herbois et de Billaud-Varenne. Naturellement, la question économique et sociale, fondamentale pour l'émancipation du peuple restait à traiter. Naturellement, la lutte contre ces Girondins défenseurs du négoce libéral allait être tellement rude que Robespierre dira, plus tard, que « *la République s'est glissée furtivement.* » (8)

Il n'en reste pas moins que ces mois d'août-septembre 1792 qui fondent une République votée par des députés élus désormais au suffrage universel grâce à la victoire du peuple révolutionnaire sur la monarchie sont absolument décisifs dans l'Histoire. Évoquant les élections des Conventionnels Le grand historien Marc Bouloiseau écrira « *Pour la première fois le peuple se manifesta.* » (9)

Bruno Decriem

Notes : prendre contact avec la rédaction



Prémices d'une pensée républicaine chez notre avocat arrageois

Le thème et la prochaine sortie attendue dans le cadre du trentenaire de l'ARBR de la fiction-documentaire, « sur les pas de Robespierre, avocat arrageois » me conduit à revenir sur les textes qui l'ont inspiré et à vous inviter à les relire.

Dans un discours qu'il prononça à Arras, en 1933, lors de l'inauguration mouvementée du buste de l'Incorruptible, toujours à l'abri des regards dans une salle du beffroi, Georges Lefebvre, alors président de la SER, citoyen préoccupé par la montée du fascisme et de l'action des ligues factieuses en France, fit la démonstration solidement argumentée que la pensée et l'œuvre de Robespierre étaient à l'origine de notre tradition républicaine. C'est en cela, affirma-t-il alors, que cette pensée devrait rassembler bien plus qu'elle ne divise, la gauche et même au-delà l'ensemble des « vrais républicains ». Mais, concédait-il « Robespierre, n'était pas républicain en 1789, il ne l'est devenu qu'en 1792 ».

Nous voulons bien lui accorder cette concession tout en continuant de revendiquer ce que démontra si habilement Georges Lefebvre, en conclusion de son discours : « Robespierre est, avec d'autres révolutionnaires, certes, à l'origine de notre tradition républicaine. » Mais déjà, dans ses premiers écrits, n'affichait-il pas déjà les fondements d'une république qui viendra en son temps.

Ce qui a troublé le plus nos jeunes cinéastes tient dans la modernité des propos robespierristes et parmi ceux-là, dès l'affaire dite du « paratonnerre ».

1783. Monsieur de Robespierre a vingt-cinq ans. Sa plaidoirie révèle « l'Esprit des Lumières » artésien. Il n'aura de cesse ensuite de pourfendre tous les préjugés, scientifiques, moraux ou sociaux. Son combat est contre ceux qui exploitent l'ignorance des Peuples, refusent les avancées de la connaissance. Il plaide pour que les progrès scientifiques et de la Raison servent le progrès social et soient la « source du bonheur de l'humanité ».

1787. Robespierre est une célébrité locale. Il est reçu dans les salons des riches hôtels particuliers arrageois. Il prononce alors un discours qui lui vaut nombre d'éloges : Observations sur les droits et l'État des bâtards. Le texte subjugué nos cinéastes. Ils y voient des résonances fortes avec les injustices et les discriminations de notre époque, la persistance de préjugés tenaces. Une série de paragraphes les arrête : « ...Si l'on remonte aux causes des dangers auxquels les bâtards sont exposés on verra qu'elles se réduisent à deux causes principales : la honte et la misère. ...La nature même de mon sujet m'oblige à dire que plus ils [les politiques] s'appliqueront à soulager la misère du Peuple, plus ils diminueront le nombre des victimes dont je parle. La misère corrompt les mœurs du peuple et dégrade son âme ; elle le dispose au crime en étouffant en lui le germe de l'honneur et le sentiment naturel que l'homme a de sa propre dignité ». Plus loin « Ordonnez que le Peuple soit soulagé et il lèvera la tête ». On ne peut s'empêcher de rapprocher cela de ce qui deviendra plus tard, le « droit à la subsistance en 1793. Puis Robespierre prend la défense des femmes au nom de ce qui deviendra « la déclaration des droits » : « Obliger une fille à déclarer sa grossesse au

Magistrat, c'est la forcer à publier sa honte, c'est outrager la pudeur et violer le premier principe de la défenses naturelle ». [...] Tout se tient, tout se correspond en politique comme en morale. La politique elle-même n'est autre chose que la morale publique. La véritable base sur laquelle repose le bonheur public, ce sont les lois éternelles de la justice et les règles immuables du droit naturel. »

Que vaut donc à ce texte une telle résonance actuelle, sinon le fait que Robespierre prend le parti des plus fragiles de la société, des plus exposés comme l'illustration, la déclinaison concrète de ce que devrait être un « véritable état de droit » pour reprendre une expression actuelle.

1789 : « La lettre à la nation artésienne » aurait tout aussi intrigué nos jeunes cinéastes. Elle dresse un plaidoyer sans appel du dysfonctionnement « démocratique » des États, de son appareil, et « l'usurpation » du pouvoir par « des hommes puissants » dans l'unique dessein de favoriser leurs intérêts (nous pourrions ajouter de « classe »).

« Ne voyez-vous pas d'abord, que la seule composition de ces dernières [les commissions des États d'Artois] doit être le principe de tous les abus ? Puisque ce n'est point le suffrage des Peuples qui en ouvrent l'entrée, mais la faveur des personnages qui en sont membres et surtout les hommes puissants qui les dominent ; il s'ensuit que cet honneur sera le prix de l'intrigue et de la complaisance avec laquelle on sacrifiera les intérêts des Peuples à celui des grands. [...] Ainsi, d'un côté, l'on verra se former dans ces Corporations, un esprit d'orgueil, d'égoïsme, de bassesse et de servitude qui les isolera absolument de la patrie, et les disposera à agir comme les Maîtres absolus de la fortune publique ; mais de l'autre le découragement, l'indifférence, pour le bien général s'emparera des Citoyens, devenus absolument étrangers à la chose commune, et le Peuple que l'on pourra mépriser impunément parce que ce n'est pas point sa confiance ni son estime qui décerne les places et les récompenses, s'accoutumera à gémir en silence sous le poids de l'oppression et deviendra vil et rampant à mesure qu'il sera plus malheureux.

Au contraire, rendez-lui la liberté de choisir ses Représentants, l'Ordre renaît, et les abus disparaissent ; on n'arrive plus aux honneurs municipaux que par les talents et les vertus qui captivent son attachement et sa confiance.[...] l'intérêt des États se lie à celui des Citoyens ; l'esprit public et l'amour de la patrie se raniment ; le Peuple, qui est compté pour quelque chose apprend à s'estimer lui-même. »

Comment ne pas voir alors, comme nos jeunes amis, comment l'engagement singulier, opiniâtre de l'avocat artésien à prendre le parti du peuple laborieux tant dans l'ordre de la priorité politique que pour sa représentation et son aptitude à diriger la nation interroge notre époque tout comme cela lui valut les éloges mais aussi les plus vives critiques dans les salons arrageois de son temps.

Cela se verra dans la manière dont ils ont choisi de mettre en scène ses principes arrageois.

Alcide Carton

LES DOSSIERS DE L'INCORRUPTIBLE

Révolution et République

Saint-Just et la République : une conception radicale et conséquente

Dans ses discours à la Convention nationale ainsi que dans son *Projet d'institutions* demeuré inachevé, Saint-Just a développé une réflexion faisant de la république la norme des décisions politiques à prendre. Il s'agira ici d'indiquer les traits caractéristiques de sa conception singulièrement exigeante de la République et, tout d'abord, de voir les raisons qui lui ont fait considérer que le régime républicain est le seul légitime (*). Pourquoi et en quel sens selon Saint-Just toute institution et toute action politiques doivent-elles être républicaines ?

Les discours de Saint-Just à la Convention présentent la république comme le principe politique fondamental que doit suivre l'Assemblée lorsqu'elle légifère. Dans presque toutes ses interventions on le voit se demander quelles mesures favorisent la République, et quelle décisions doivent être repoussées car elles la mettent en péril. « La première loi de toutes les lois est la conservation de la République » (8 ventôse an II), et toute question politique doit être examinée par rapport à elle. Pour Saint-Just, la république est donc d'abord une norme, un critère pour l'action révolutionnaire. Elle est aussi le but que doivent se donner les Conventionnels car, malgré sa proclamation, elle ne lui apparaît pas encore comme un fait : une tournure récurrente dans ses discours est ainsi la formulation conditionnelle *si vous voulez fonder la République, alors vous devez...* avec laquelle Saint-Just énonce les différentes mesures qui permettront aux citoyens français de vivre dans une république véritable.

S'il importe d'édifier et de conserver la République, c'est parce qu'aux yeux de Saint-Just elle est moins un système de gouvernement parmi d'autres que la seule forme d'organisation politique et sociale capable d'assurer la souveraineté du peuple mais aussi sa liberté et son bonheur. Le choix républicain ne peut être considéré, dans son cas, comme idéaliste, car il se justifie par son enjeu concret : le bien réel du peuple, qu'empêche tout régime monarchique ou oligarchique assimilé à une domination tyrannique indifférente au sort du plus grand nombre. Pour Saint-Just, servir le peuple se confond avec l'effort pour édifier la République.

Car la République dont parle Saint-Just dans ses rapports n'est pas celle qui existe depuis septembre 1792 mais un but qui, pour être atteint, doit répondre à plusieurs conditions sans lesquelles, écrit le révolutionnaire, « notre République serait un songe » (8 ventôse an II). Ces conditions sont des lois émancipatrices, le renforcement de la vertu politique et l'exercice effectif de la souveraineté populaire.

Si la république permet une libération du peuple, c'est parce qu'elle n'est pas seulement un régime politique sans roi, mais un régime politique où aucune autorité n'est

supérieure à celle de la loi. La république est, pour Saint-Just comme pour Rousseau, le système politique dans lequel ce sont les lois et non les hommes qui dirigent. Dans son rapport du 26 germinal an II, il explique ainsi que les lois, en entravant la liberté qu'ont les puissants d'imposer leur volonté, rendent possible l'indépendance du peuple par rapport à eux : « Dans les monarchies tous les hommes puissants sont libres, et le peuple est esclave ; dans la République, le peuple est libre, et les hommes revêtus du pouvoir, sans être assujettis, sont soumis à des règles, à des devoirs, à une modestie très rigoureuse ».

La République qu'il appelle de ses vœux s'appuie aussi sur la vertu politique. Alors que la monarchie utilise la violence, il est nécessaire dans une république que les citoyens soient vertueux pour accepter les contraintes liées au bien public. Cependant ce n'est pas par des prêches moraux que le peuple sera rendu vertueux mais par des lois qui améliorent ses conditions de vie. Le 29 novembre 1792, il déclare à ses collègues : « Si vous voulez fonder une république, vous devez vous occuper de tirer le peuple d'un état d'incertitude et de misère qui le corrompt. Si vous voulez une république, faites en sorte que le peuple ait le courage d'être vertueux ».

Outre la loi et la vertu, la liberté publique a pour condition essentielle la lutte contre les factions. Le rapport du 26 germinal expose précisément pourquoi l'existence de factions au sein de l'Assemblée ou de la population empêche l'exercice de la souveraineté du peuple.

En 1794, Saint-Just pensera avoir trouvé le moyen de réaliser ces trois conditions : que des « institutions » portant sur les relations sociales et les conditions matérielles d'existence, à la différence des lois politiques qui concernent l'État, viennent compléter la forme républicaine de gouvernement. Saint-Just attend des institutions une transformation radicale des mœurs : qu'elles rendent les hommes vertueux et la vie sociale harmonieuse, afin d'empêcher les factions d'abattre le gouvernement et le gouvernement d'opprimer le peuple. Sans elles, la liberté est précaire : « Un État où ces institutions manquent est une république illusoire » (8 ventôse an II). On sait que le coup d'État du 9 Thermidor l'empêcha de présenter son très intéressant *Projet d'institutions* qui aurait dû asseoir la République et garantir la liberté et le bonheur du peuple.

Anne Quennedey

(*) Ce texte reprend les conclusions de deux textes écrits avec Pierre-Yves Glasser : « Saint-Just politique ou mystique ? Le problème de la croyance en la république dans la pensée du Conventionnel » (article publié dans le recueil *Croire ou ne pas croire*, Ed. Kimé) et la préface de Saint-Just *Rendre le peuple heureux. Rapports et décrets de ventôse, Institutions républicaines*, La Fabrique Editions)

L'exemple du département du Cantal

La fuite de Louis XVI en juin 1791 conduit l'espace public démocratique à avancer explicitement l'idée républicaine. Une attente républicaine voit donc le jour à Paris comme en Province. Comme dans d'autres départements, le Cantal voit poindre les prémices républicaines. En effet, des mouvements populaires, des journaux, des révolutionnaires désacralisent progressivement l'image du roi.

La première Assemblée électorale tenue dans le Cantal sous le nouveau régime, est convoquée à Saint-Flour le 28 juin 1790. Il s'agit d'élire le corps nouvellement créé qui doit désormais administrer le département. Sur les 396 élus par les diverses assemblées primaires, 20 membres seulement sont absents. Huit électeurs pris en nombre égal dans chaque district, glorifient le nouveau Régime dans une adresse à l'Assemblée Nationale : « *Alors régnait cette division barbare et gothique connue sous le nom d'ordres au lieu de la douce égalité que vous avez établie, alors on osait à peine rappeler dans les cahiers de doléances quelques-uns des anciens abus qui affligeaient toutes les parties de l'administration, au lieu du droit que vous avez donné à tout citoyen de les dénoncer tous et de les poursuivre... Nous même, dans l'excès de notre admiration, aurions peine à concevoir comment, dans un si court intervalle, a pu disparaître cet ancien régime de tyrannie fiscale ministérielle et féodale qui nous renait de toutes parts, si, témoins et acteurs de cette grande révolution, nous n'avions vu et approuvé qu'il n'est rien d'impossible à des hommes qui sont animés du feu sacré de la liberté* ».

La joie d'être délivrés de l'Ancien Régime, le bonheur d'avoir une Constitution qui les rend égaux et libres, tels sont les sentiments reflétés dans cette adresse.

Un membre de l'Assemblée Départementale que l'on vient d'élire, fait ressortir les avantages du nouvel ordre : « *Nous avons enfin une patrie, enfin, il nous est permis de nous appeler citoyens et d'exercer ces droits sacrés que les siècles d'oubli et de despotisme n'ont pu effacer du livre immortel de la nature...* ».

On ne peut s'y méprendre : ces hommes sont avides d'égalité et de liberté. Cette liberté et égalité n'a pas encore de nom, mais bientôt la République prendra forme dans les esprits. Car, adresses et discours sont imprimés, envoyés à chaque municipalité et affichés aux portes des églises, lecture en est faite dans les séances municipales, et les idées qu'ils renferment, colportées de bouche en bouche produisent un mouvement d'opinion bien marqué en faveur de ces nouveautés politiques. Sous cette influence l'esprit public se développe progressivement. Clubs et journaux provoquent l'accélération du mouvement. Dès la fin 1790, un journal exalté à Aurillac (*Le Cantaliste*) insulte les prêtres, les aristocrates et le roi lui-même.

Il faut attendre le mois de juin 91 pour que le nom de république apparaisse franchement et que le roi soit définitivement désacralisé au regard d'un grand nombre de patriotes : **La fuite du roi** apportée à Saint-Flour le 24 juin par un courrier spécial, est communiquée officiellement aux districts et municipalités. L'émotion est grande à Aurillac, et un mouvement républicain s'y manifeste nettement. Le 28 juin, la « Société des Amis de la Constitution » d'Aurillac demande « *d'omettre le nom du roi dans le serment, d'ôter des cocardes la couleur blanche et de voter une adresse à l'Assemblée Nationale pour réclamer un gouvernement républicain* ».

Le 21 septembre 1792 l'Assemblée Nationale, décrète que « *la royauté est abolie en France* » après un discours antimonarchique de l'évêque constitutionnel **Grégoire** et une motion de **Collot d'Herbois**. Ce n'est que le 22 septembre qu'on parle de République sans la proclamer officiellement. Les hésitations qui se manifestent dans le corps législatif au sujet de l'adoption de la République, apparaissent également dans l'adresse qu'envoyèrent les membres du Conseil permanent du département à toutes les municipalités cantaliennes. Leurs sentiments antiroyalistes y sont nettement marqués mais le mot de République n'est pas prononcé dans cette adresse datée du 29 septembre.

Comment la population accueillit-elle la nouvelle ?

Rien ne nous permet de croire qu'elle en est mécontente. En fait, les événements du 10 août l'y avaient préparé sans qu'il se soit élevé aucune protestation.

Les patriotes, divisés quelques semaines auparavant, paraissent se réconcilier dans ces graves circonstances. Il n'y a néanmoins ni adhésions bruyantes, ni fêtes patriotiques à cette occasion car la République est en attente du déroulement des événements.

En effet, les patriotes du département, remarquent avec une certaine inquiétude que les membres de la Convention au lieu d'imiter leur sagesse, se séparent dès les premiers jours en deux partis : la Montagne et la Gironde. Dans le département du Cantal, comme dans beaucoup d'autres, on redoute les dissensions. La monarchie n'est pas regrettée pour la plupart des habitants, mais la République reste en attente d'un équilibre se traduisant par l'union de l'ensemble des républicains de toutes tendances. Car la nouvelle Nation doit faire face à des menaces intérieures (royalistes...) et extérieures (coalition européenne...).

Bernard Vandepias

1. Archives Nationales, FIC III, Cantal 2.
2. idem

La commémoration des 9 et 10 thermidor au Panthéon

Cette année la journée a été organisée en partenariat avec l'association pour la sauvegarde de la maison de Saint-Just. Une visite de la Conciergerie rénovée, commentée par Maximilien Cuttoli, a animé la matinée. Puis au Panthéon, un acteur a lu des extraits du discours que Saint-Just n'a pu déclamer le 9 thermidor à la Convention. Ce fut une émouvante cérémonie.



ECLAIRAGES

Les symboles républicains

La plupart des symboles apparaissent à la Révolution française (1789-1799) et deviennent officiels au début de la IIIème République (1870-1940).

La Marseillaise, hymne officiel en 1879 sous la IIIème République. (*Hymne* : chant à la gloire d'un personnage, d'une idée ou chant patriotique adopté par un pays)
Écrite par Rouget de Lisle à Strasbourg en 1792, elle fut un chant de guerre pour l'armée du Rhin, appelé *La Marseillaise* car chanté par les soldats fédérés marseillais à Paris.
Elle resta interdite sous le Premier Empire (1804-1815) et la Restauration (1815-1830) car symbole de la République (chanté par le peuple lors de la chute de la Monarchie le 10 août 1792).

Le drapeau tricolore : Emblème national depuis 1794 sauf sous la Restauration de 1815 à 1830. (*Emblème* : représentation concrète d'une notion abstraite)
Bleu et rouge : commune de Paris (le peuple) ; blanc : couleur de la monarchie (le pouvoir politique), donc le Pouvoir politique encadré par le peuple souverain. D'abord sous forme d'une cocarde en 1789, puis un drapeau. Sous la Restauration : disparition du bleu et du rouge car les rois ne veulent pas partager le pouvoir avec le peuple.

Le 14 juillet : devient jour de fête nationale en 1880 (IIIème République) pour commémorer la fête de la Fédération en 1790. Le peuple acteur de son émancipation et conquérant de la liberté (1789) et de la Nation fédérée unie en une même fête (1790).

Marianne : Allégorie de la République pendant la Révolution française, puis sous la IIIème République. (*Allégorie* : expression d'une idée par une image)
Origine vraisemblable du nom : Marie et Anne, deux prénoms très répandus : représentation du peuple. Elle porte un bonnet phrygien, symbole de liberté car il était porté par les esclaves affranchis dans l'Antiquité romaine. Puis il fut porté par les révolutionnaires.

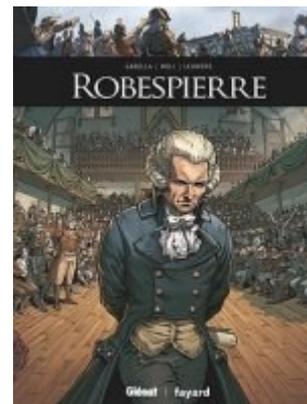
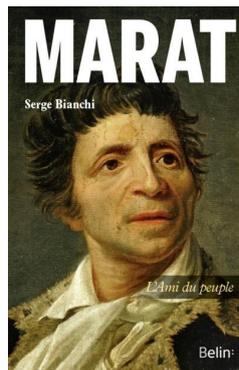
« **Liberté-Egalité-Fraternité** » : la devise de la République, initialement proposée par Robespierre sur l'uniforme des Gardes Nationaux. (*Devise* : formule qui exprime une pensée, un mot d'ordre)
Idées de liberté et égalité (siècle des Lumières au XVIIIème), Fraternité (Révolution française). Un des mots d'ordre pendant la Révolution française, il s'impose sous la IIIème République.

Bernard Vandepias

PUBLICATIONS

Jean-Paul Marat est le plus controversé et le plus méconnu des grands acteurs de la Révolution française. Il illustre l'explosion de la presse d'opinion à travers les 685 numéros de son quotidien *l'Ami du Peuple*.

Serge Bianchi est professeur à l'Université de Rennes. Cette biographie de Marat retrace les trois périodes de sa vie agitée : celle du docteur Marat, puis celle de son quotidien, enfin celle



La BD *Robespierre*, est sortie le 11 juin chez Glénat-Fayard. On y découvrira que le conventionnel n'a rien d'un monstre » !

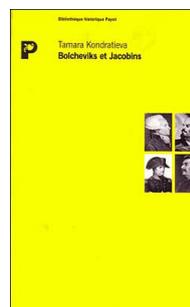
Nos sites amis



Sociétés des Amis de la Révolution Française -
Club René Levasseur de la Sarthe

« Cette association a pour but l'étude et la recherche sur la Révolution française, ainsi que la promotion auprès du public, dans la continuité du bicentenaire, de cette période historique, notamment ses valeurs démocratiques et républicaines. »

Bolcheviks et Jacobins Tamara Kondratieva



La Révolution française fut tout au long du XIXe siècle, et dans les années de la révolution de 1917, la référence majeure des révolutionnaires russes : son usage sur une si longue durée a pesé sur les consciences et l'action historiques. Pendant plusieurs générations un va-et-vient continu se déroula entre l'assimilation avec les Jacobins et le rejet des ressemblances. *Bolcheviks et Jacobins* donne pour la première fois l'ensemble des pièces du dossier russe et soviétique, par un recours systématique aux sources originales.

ISBN 2228881716

LIVRES ET DEBATS

Quand des enfants expérimentent la République

Pour bien commencer la rentrée, certains proposent de le faire en musique, – mais cela risque fort de ne proposer que le même refrain trop souvent entendu – nous vous proposons une relecture bien plus tonifiante, de « la Guerre des Boutons », dont l'auteur, Louis Pergaud, fut accusé par l'administration et les édiles locaux d'être un « médiocre instituteur socialiste ». Et pour anticiper notre colloque, nous vous en livrons cet extrait jubilatoire .

[Lebrac, à la récréation, pour résoudre les conséquences de la guerre aux Velrans, s'adresse à ses condisciples de Longeverne] :

— Trente-cinq! t'es bien sûr? ça fait donc trente-cinq sous. Trente-cinq sous, c'est pas cent sous, en effet, mais c'est quéque chose. Eh bien! voici ce que je propose :

On est en république, on est tous égaux, tous camarades, tous frères : Liberté, Egalité, Fraternité! On doit tous s'aider, hein, et faire en sorte que ça marche bien. Alors on va voter comme qui dirait l'impôt, oui, un impôt pour faire une bourse, une caisse, une cagnotte avec quoi on achètera notre trésor de guerre. Comme on est tous égaux, chacun paiera une cotisation égale et tous auront droit, en cas de malheur, à être recousus et « rarrangés » pour ne pas être « zonzénés » en ren-trant chez eux.

Il y a la Marie de chez Tintin qui a dit qu'elle viendrait recoudre le fourbi de ceux qui seraient pris; comme ça, vous voyez, on pourra y aller carrément. Si on est chauffé tant pis; on se laisse faire sans rien dire et au bout d'une demi-heure on rentre propre, reboutonné, retapé, requinqué, et qui c'est qu'est les cons? C'est les Velrans!

— Ça, c'est chouette! Mais des sous, on n'en a guère, tu sais, Lebrac?

— Ah! mais, sacré nom de Dieu! est-ce que vous ne pouvez pas faire un petit sacrifice à la Patrie! Seriez-vous des traîtres par hasard? Je propose, moi, pour commencer et avoir tout de suite quelque chose, qu'on donne dès demain un sou par mois. Plus tard, si on est plus riches et si on fait des prisonniers, on ne mettra plus qu'un sou tous les deux mois.

— Mince, mon vieux, comme tu y vas! T'es donc « méllionnaire », toi? Un sou par mois! c'est des sommes ça! Jamais je pourrai trouver un sou à donner tous les mois.

— Si chacun ne peut pas se dévouer un tout petit peu, c'est pas la peine de faire la guerre; vaut mieux avouer qu'on a de la purée de pommes de terre dans les veines et pas du sang rouge, du sang français, nom de Dieu! Êtes-vous des Alboches? oui ou merde? Je comprends pas qu'on hésite à donner ce qu'on a pour assurer la victoire; moi je donnerai même deux ronds... quand j'en aurai.

— Alors c'est entendu, on va voter.

Par trente-cinq voix contre dix, la proposition de Lebrac fût adoptée. Votèrent contre, naturellement, les dix qui n'avaient pas en leur possession le sou exigible.

— Pour ce qui est de vot'affaire, trancha Lebrac, j'y ai pensé aussi, on réglera ça à quatre heures à la carrière à Pepiot, à moins qu'on n'aille à celle ou squ'on était hier pour se déshabiller. Oui, on y sera mieux et plus tranquilles.

[....]

Les autres, dociles, acquiescèrent, et, pendant qu'ils allaient prendre leur quart de garde, le reste de la colonne monta au repaire de Camus, où l'on s'était déshabillé la veille.

[...]

— Asseyons-nous, proposa Lebrac.

Chacun choisit son siège. Les grosses pierres plates s'offraient d'elles-mêmes, il n'y avait qu'à prendre. Chacun trouva la sienne et regarda le chef.

— C'est donc entendu, articula ce dernier, rappelant brièvement le vote du matin, qu'on va se cotiser pour avoir un trésor de guerre.



Les dix pannes protestèrent unanimement.

Guerreuillas, ainsi nommé parce qu'à côté de sien le regard de Guignard était d'un Adonis et que ses gros yeux ronds lui sortaient effroyablement de la tête, prit la parole au nom des sans-le-sou.

C'était le fils de pauvres bougres de paysans qui peinaient du 1er janvier à la Saint-Sylvestre pour nouer les deux bouts et qui, naturellement, n'offraient pas souvent à leur rejeton de l'argent de poche pour ses menus plaisirs.

— Lebrac! dit-il, c'est pas bien! tu fais honte aux pauvres! T'as dit qu'on était tous égaux et tu sais bien que ça n'est pas vrai et que moi, que Zozo, que Bâti et les autres, nous ne pourrons jamais avoir un radis. J'sais bien que t'es gentil avec nous, que quand t'achètes des bonbons tu nous en donnes un de temps en temps et que tu nous laisses des fois lécher tes raies de chocolat et tes bouts de réglisse; mais tu sais bien que si, par malheur, on nous donne un rond, le père ou la mère le prennent aussitôt pour acheter des fourbis dont on ne voit jamais la couleur. On te l'a déjà dit ce matin. Y a pas moyen qu'on paye. Alors on est des galeux! C'est pas une République, ça, na, et je ne peux pas me soumettre à la décision.

— Nous non plus, firent les neuf autres.

— J'ai dit qu'on arrangerait ça, tonna le général, et on l'arrangera, na! ou bien je ne suis plus Lebrac, ni chef, ni rien, nom de Dieu!

30 ans déjà : témoignages

Trente ans, le bel âge

C'était en 1987. La commémoration du Bicentenaire de la Révolution Française allait se mettre en place et ouvrir à des manifestations d'ampleur sous la direction de l'historien Michel Vovelle, chargé de mission.

Appliquée à Robespierre, non exempte de contradictions sur le terrain de la place d'Arras, cette commémoration ne pouvait qu'être en première ligne. Entre ceux qui prétendaient que tout avait été dit historiquement parlant sur Robespierre et ceux qui ne voulaient pas prendre part à des initiatives qu'ils pressentaient polémiques et donc stériles, les hésitants se montraient nombreux. La tendance à minorer le rôle joué par celui qui est indissolublement lié à l'héritage révolutionnaire, ne pouvait cependant pas vraiment contrecarrer l'élan de ce grand rendez-vous avec l'Histoire.

Les Amis de Robespierre virent le jour pour enjamber et franchir l'obstacle. Non seulement Arras devenait le siège de notre association départementale, mais de plus des comités locaux naissaient tout autour avec à la clé, des publications sous forme de bulletins périodiques aux noms aussi évocateurs que l'Incorruptible (Arras), Ah Ça Ira (Carvin), le Citoyen (Meurchin) la Gazette (Harnes), etc..

Robespierre pouvait compter sur ses amis, qui, plutôt que de vouloir régler des comptes, partaient d'une interrogation : «ROBESPIERRE ? CONNAIS PAS »

Il y avait bien sûr dans cette question une bonne partie de la réponse qui permettait de soulever le couvercle de la chappe de silence qui s'avancait pour recouvrir cet événement fondateur des temps modernes et ouvrait au contraire un immense champ d'investigations puisant à la raison d'être de l'Education Populaire.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si, en plus des publications et dossiers de l'ARBR et faisant flèche de tout bois, l'association se trouva à l'origine d'une grande entreprise de vulgarisation de ce que fut l'homme, sa vie, son œuvre. Au-delà d'une participation aux seules commémorations à caractère officiel, l'ARBR et ses comités organisaient leurs propres manifestations parmi lesquelles de grandes fêtes populaires et visites tous publics, mais aussi des actions plus ciblées telles que des conférences, colloques, expos, et interventions tous azimuts pour promouvoir la mémoire de l'enfant le plus célèbre d'Arras et de la modernité de sa pensée.

Trente plus tard, ce qui était impensable au départ voit aujourd'hui le jour avec l'acquisition par la ville d'Arras de la maison occupée autrefois par Robespierre, son frère Augustin et sa sœur Charlotte, comme base à une évocation de nature patrimoniale de la mémoire du plus célèbre des arrageois. N'en déplaise à certains, Robespierre est une figure incontournable d'un patrimoine ouvert à tous: arrageois et artésiens d'hier, mais aussi pas-de-calaisiens (sic) et habitants des Haut-de-France, français et étrangers francophones ou non venus des quatre coins du monde.

Une nouvelle ère commence et pour cela on peut encore compter sur nous.

Arsène Duquesne

Une rencontre improbable et fabuleuse

Travailleur « immigré », nommé après mes études à l'Université de Montpellier dans un Collège du Calaisis puis dans un lycée de la région lilloise, mon implantation dans l'Artois « terre d'accueil et de travail » passa d'abord par mon mariage avec une jeune fille d'Aubigny en Artois, puis par mon activité au sein de l'association **Mai-Juin 1941** basée à la Maison des Mineurs à Lens. De fait, après une maîtrise consacrée au Roussillon au XVIII^e siècle, je m'étais spécialisé dans l'histoire de la Résistance, consacrant une thèse de 3^e cycle à la *Libération de l'Aveyron* et une thèse d'université à *L'Amalgame des FFI à la 1^o Armée*. Mon séjour dans le Nord se prolongeant plus que prévu initialement, je m'intéressai aux luttes des mineurs entre 1940 et 1944. Etant au « chômage » suite à la mise en sommeil de Mai-Juin 1941 décidée par le Syndicat des mineurs, des amis de Carvin me proposèrent d'œuvrer au sein d'une association qui venait de se créer : les AMIS DE ROBESPIERRE POUR LE BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION. Mon esprit aventureux, mon inconscience diraient certains, firent que je me lançai gaiment dans cette aventure.

Mes souvenirs sur les premières années de l'ARBR sont flous. Fin 1988, début 1989, je fis quelques conférences sur la fin de l'Ancien Régime. Puis, aux vacances de février, je projetais le film de Maurice Favelic, *1788*, dans une dizaine d'établissements scolaires de la région de Sienne. Par la suite, des jeunes d'un lycée de Marbourg eurent le « privilège » de découvrir ce récit de la vie d'une communauté paysanne à la veille de la Révolution. Nommé au poste très convoité de président du Comité scientifique dès 1989, je laissai très volontiers Christian Lescureux dépouiller les archives à la recherche d'inédits de Robespierre et je développai un travail sur l'empreinte de Robespierre sur notre société. D'où une Journée d'Etude sur *l'Image de Robespierre dans les manuels scolaires d'Europe et du monde* (décembre 1989), sur *Mouvement ouvrier et République* (octobre 1992), ma contribution au colloque de la Sorbonne (juillet 1989) sur *La Révolution française, une des sources de la Résistance* ...

Ayant succédé à Maître Bleitrach et à Marcel Roger à la présidence de l'ARBR, j'ai vécu, pendant une vingtaine d'années de grands moments (l'AG de la Société des études robespierristes en juin 1988, des succès (la réédition des œuvres de Robespierre) mais aussi des catastrophes dont le mythique téléfilm *Le culte de l'Etre suprême* ainsi que des événements improbables telle ma visite en tant que représentant de la ville d'Arras à Karl-Marx-Stad la veille de la chute du Mur... Et que dire des rencontres avec des universitaires de premier plan (Michel Vovelle, Claude Mazauric ...) mais aussi avec des érudits locaux, avec des élus et avec des citoyens engagés.

Mon engagement professionnel dans les projets scolaires européens, puis mon retour au pays à la retraite, m'ont éloigné de la vie quotidienne de l'ARBR, mais les années 80 / 90 furent parmi les plus enthousiasmantes de ma vie .

Georges Sentis

Un adhérent canadien nous fait part de l'information suivante : Deux banlieues de Montréal rendent hommage à Robespierre, l'une à Repentigny (rue Robespierre), l'autre à Brossard, qui accueille une place Robespierre. Que Paris retienne cet hommage.